



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juin 2020

Compte rendu de Séance

Le Conseil Municipal s'est réuni le Vendredi 5 juin 2020, à 20 h 30, à la salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur le Maire Christian Gavelle.

Étaient présents :

M. Christian **Gavelle**, M. Christophe **Dewachter**, Mme Valérie **Devillers**, M. Jacques **Laporte**, M. Pascal **Drocourt**, M. Mikaël **Bénard**, M. Gaëtan **Deffontaines**, M. Willy **Frérot**, M. Christophe **Bénard**, Mme Cindy **Bourgois**, Mme Corinne **Oyer**, M. Arnaud **Gueudet**, Mme Céline **Lemaire**, M. Sébastien **Rose**, Mme Florence **Dekkers**.

Secrétaire de séance : Madame Valérie Devillers

1) Désignation des délégués aux commissions communales .

◆ Centre Communal d' Action Social (CCAS) :

M. Christian Gavelle , Maire puis :

Mme Valérie Devillers, Mme Céline Lemaire , Mme Florence Dekkers et M. Sébastien Rose

4 personnes non membres du Conseil Municipal seront prochainement nommées par Monsieur le Maire.

◆ Urbanisme : Plan Local d'Urbanisme inter communautaire et d'Habitat (PLUi-H) :

M. Christian Gavelle , Maire et M. Christophe Dewachter, 1er adjoint.

◆ Appel d'offres :

M. Christian Gavelle , Maire et Président , Vice-Président M. Christophe Dewachter puis :

Titulaires : M. Jacques Laporte, M. Willy Frérot et M. Arnaud Gueudet

Suppléants : M. Mikaël Bénard, M. Sébastien Rose et M. Pascal Drocourt

◆ Budget et finances :

M. Christian Gavelle , Maire et M. Christophe Dewachter, Mme Valérie Devillers, M. Jacques Laporte, M. Pascal Drocourt, adjoints puis :

Mme Cindy Bourgois, Mme Florence Dekkers et M. Gaëtan Deffontaines,

◆ Travaux :

M. Christian Gavelle , Maire et M. Christophe Dewachter, Mme Valérie Devillers, M. Jacques Laporte, M. Pascal Drocourt, adjoints puis :

M. Willy Frérot, M. Christophe Bénard et M. Mikaël Bénard.

◆ Bois et chemins :

M. Christian Gavelle , Maire puis :

M. Christophe Dewachter, M. Jacques Laporte, M. Gaëtan Deffontaines, M. Christophe Bénard et M. Mikaël Bénard.

◆ *Bibliothèque, fêtes, sport et loisirs* :

M. Christian Gavelle , Maire puis :

Mme Valérie Devillers, Mme Florence Dekkers, M. Christophe Dewachter, M. Jacques Laporte et M. Pascal Drocourt.

◆ *scolaire (garderie, école, cantine)* :

M. Christian Gavelle , Maire puis :

Mme Valérie Devillers, Mme Cindy Bourgois, Mme Corinne Oyer, M. Arnaud Gueudet et M.

Pascal Drocourt.

◆ *fleurissement* :

M. Christian Gavelle , Maire puis :

Mme Valérie Devillers, Mme Corinne Oyer et M. Christophe Dewachter.

◆ *informations sur la vie communale (Echos Senantais)* :

M. Christian Gavelle , Maire puis :

M Gaëtan Deffontaines, Mme Valérie Devillers, Mme Corinne Oyer, Mme Florence Dekkers et M.

Pascal Drocourt.

◆ *commission de contrôle des listes électorales* :

Titulaire : M. Gaëtan Deffontaines

Suppléant : M. Mikaël Bénard

2) Désignation des délégués aux commissions syndicales.

◆ *Syndicat d'Electrification (SE 60), représentant au sein du Secteur local d'énergie :*

Titulaire : M. Willy Frérot

◆ *Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire (SIRS de Villers-sur-Auchy) :*

2 Titulaires : Mme Valérie Devillers, M. Arnaud Gueudet

1 Suppléant : M. Christophe Dewachter

◆ *Syndicat des eaux d'Ons en Bray :*

2 Titulaires : M. Christian Gavelle, M. Willy Frérot

1 Suppléant : M. Sébastien Rose

◆ *Communauté de Communes de Picardie Verte (CCPV à Formerie) :*

1 Titulaire : M. Christian Gavelle

1 Suppléant : M. Christophe Dewachter

◆ *Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD) :*

1 Titulaire : M. Christophe Dewachter

1 Suppléant : M. Christian Gavelle

◆ *Centre Social Rural de Songeons :*

- 1 **Délégué enfance et jeunesse** : Mme Valérie Devillers
1 **Délégué famille et retraités** : M. Christophe Dewachter

◆ *ADICO (association informatique pour les mairies) :*

- 1 **Titulaire** : M. Pascal Drocourt
1 **Suppléant** : M. Arnaud Gueudet

◆ *Correspondant Défense :*

- 1 **Titulaire** : M. Gaëtan Deffontaines

3) Les différentes fonctions des Adjoints.

M. le Maire fait part au Conseil Municipal des différents domaines de délégations aux 4 adjoints.

- ⇒ Monsieur **Christophe Dewachter**, premier Adjoint au Maire est délégué notamment pour remplir les fonctions qui prennent en charge :
- le personnel communal affecté aux services techniques
 - les bâtiments communaux
 - la voirie
 - le fleurissement communal en aide au deuxième adjoint
 - les festivités en lien avec les associations communales

Il est également délégué suppléant à la **Communauté de Communes de la Picardie Verte**, délégué titulaire du **Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit**, délégué suppléant au **Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire de Villers-sur-Auchy** et délégué famille et retraités au Centre Social Rural de Songeons.

- ⇒ Madame **Valérie Devillers**, deuxième adjoint au Maire est déléguée notamment pour remplir les fonctions qui prennent en charge :
- le personnel communal affecté aux affaires scolaires, au périscolaire et à la cantine
 - les affaires scolaires
 - le périscolaire
 - la cantine
 - la gestion du remplacement du personnel communal affecté au périscolaire et à la cantine
 - le fleurissement communal
 - les préparatifs du Noël communal

Elle est également déléguée titulaire au **Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire de Villers-sur-Auchy**, déléguée enfance et jeunesse au Centre Social Rural de Songeons et déléguée du COS (**Comité des Oeuvres Sociales des personnels des collectivités territoriales**).

- ⇒ Monsieur **Jacques Laporte**, troisième adjoint au Maire est délégué notamment pour remplir les fonctions qui prennent en charge :
- la salle multifonctions
 - le sport (gestion du stade et des vestiaires)
 - les préparatifs du Noël communal en aide au deuxième adjoint.

Il est délégué au bus pour l'emploi.

- ⇒ Monsieur **Pascal Drocourt**, quatrième adjoint au Maire est délégué notamment pour remplir les fonctions qui prennent en charge :
- la communication en lien avec le site Internet de la commune
 - la gestion des préparatifs des réunions de Conseils Municipaux
 - la gestion des comptes rendus des Conseils municipaux
 - le relationnel en lien avec la bibliothèque et l'informatique

Il est délégué titulaire à l'**Association pour le Développement et l'Innovation numérique des Collectivités (ADICO)**, délégué du COS (**Comité des Oeuvres Sociales des personnels des collectivités territoriales**).

4) Indemnités financières du Maire et des Adjoint.

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil municipal les barèmes réglementaires pour les indemnités pour une commune entre 500 et 999 habitants.

Il est proposé au vote les indemnités suivantes:

- indemnités du Maire : 1 567,43 € BRUT
- indemnités pour chaque adjoint : 312,12 € BRUT
(Les adjoints seront indemnisés sur le quart de l'indemnité de 3 adjoints)

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité (15 voix POUR) les modalités d'indemnisation.

5) Délibération énumérant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (articles L2122-22 et L2122-23) permettent au Conseil Municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences afin de favoriser une bonne administration communale.

Les explications et les détails en sont donnés au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal délibère et décide , à l'unanimité (15 voix POUR) d'accorder à Monsieur le Maire les délégations qui ont été énumérées.

6) Gravillonnage 2020

Monsieur le Maire fait savoir, tout d'abord, qu'une convention bipartite (entre la CCPV et notre commune) a été votée au Conseil Communautaire pour la réalisation de travaux de réparations et de gravillonnages de chaussées en 2020. Une délibération doit être prise afin d'approuver cette convention et la justifier au niveau de la comptabilité.

Ensuite, monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion de Conseil du 15 novembre 2019 , il avait été prévu 3000 m² de gravillonnage :

- ◆ une partie de la voie communale N° 4 (le fond d'Amuchy vers Cuigy-en-Bray)
- ◆ l'allée piétonne Rue Principale
- ◆ l'aire de stationnement du conteneur à papier dans le Bray
- ◆ d'autres endroits à définir

Monsieur le Maire présente 3 devis (avec révision de prix provisoire de + 6%) :

- ◆ Rue des Peupliers = 14 316.78 € HT **soit 17 180.14 € TTC**
- ◆ Rue du Bray (aire de stationnement)= 1786.52 € HT **soit 2 143.82 € TTC**
- ◆ Rue Principale (allée piétonne) 649.25 € HT **soit 779.10 TTC**

Montant total des 3 devis = 16 752.55 € HT soit 20 103.06 € TTC.

Le Conseil municipal délibère et décide , à l'unanimité (15 voix POUR) d'approuver cette convention ainsi que les 3 devis et autorise Monsieur le Maire à la signer.

7) Informations et questions diverses

- ◇ La coupe de l'herbe du terrain communal (verger) est proposée à M. Andrieux Hervé en échange de travaux à effectuer pour la commune par son entreprise.
- ◇ La réouverture des écoles (3 classes sur 5) aura lieu à partir du Lundi 8 juin. 1 classe à Villers et 2 à Senantes. Le protocole de nettoyage sera très lourd. Les communes de Villebray et Hannaches délégueront chacune des personnels le soir, à raison de 2 jours par semaine, jusqu'à la fin de l'année scolaire. Le taxi scolaire et bus seront en service. Il n'y aura ni cantine ni périscolaire. Les enfants apporteront leur repas froid. Il est prévu à ce jour 27 enfants en tout.
- ◇ Monsieur le Maire demande à M. Arnaud Gueudet (trésorier au bureau du centre social rural de Songeons) de donner quelques informations sur le centre aéré de Senantes en juillet 2020. Ce dernier précise qu'à ce jour la tendance serait à l'ouverture... Une enquête pour des préinscriptions devrait être mise en place prochainement.
- ◇ Des travaux de peinture sont à prévoir dans une des classes de Senantes. Un devis sera présenté prochainement.
- ◇ Monsieur le Maire fait part des impayés de la Commune. A ce jour, ils s'élèvent à 5 546 €, principalement des impayés de cantine. Il semblerait que les sommes dues de février n'aient pas été perçues par la Trésorerie...
- ◇ La commune va procéder à une vente de peupliers à Goulancourt et Amuchy. .
- ◇ Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de Monsieur Devroë Bernard.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 23 heures 20.

Informations

Centre aéré du 6 au 31 juillet 2020 :

Un centre aéré devrait pouvoir se dérouler en juillet à Senantes.
Pour des informations sur le programme et la préinscription, vous pouvez vous connecter à l'adresse suivante :

<http://communesenantes.e-monsite.com/pages/centre-aere.html>

ou

vous pouvez flasher le QR code ci-contre.



Pour lire ce QR code, vous pouvez télécharger gratuitement une application sur votre smartphone comme par exemple: **QR extreme.**

Accès aux Déchetteries :



Accès sur rendez-vous
et donnez votre avis sur les déchetteries
flashez le QR Code



www.ecodechet.com

L'accueil sur rendez-vous en déchetterie,
c'est la garantie d'un temps d'attente réduit.

Modalités d'accueil :

- Respectez les consignes des agents ;
- Présentez obligatoirement votre badge de déchetterie ;
- Triez et séparez vos déchets par catégories avant votre visite.

Retrouvez les horaires,
la liste des déchets acceptés
et les volumes autorisés
sur le site www.picardieverte.com

Pendant la durée de la crise sanitaire :

Merci de respecter les gestes barrières et les mesures de distanciation.
Le port du masque est vivement recommandé.

Vous ne disposez pas d'internet ? Prenez rendez-vous par téléphone ?

Déchetterie de **Feuquières** : **07 84 90 76 00**
Déchetterie de **Grémévillers** : **06 74 82 63 23**

Les permanences téléphoniques sont ouvertes
uniquement les lundis, mercredis et vendredis
de 9h00 à 12h00.



Donnez votre avis

Que pensez-vous de l'accueil sur rendez-vous ?
Questionnaire en ligne sur www.picardieverte.com
ou directement en déchetterie.

Nuisances sonores :

Rappel :

L'article 7 de l'arrêté Préfectoral du 15 novembre 1999 réglemente les bruits de voisinage dans notre département :

«A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Du lundi au vendredi : 8 H 00 à 12 H 00 / 13 H 30 à 19 H 30.
- Les samedis : 9 H 00 à 12 H 00 / 15 H 00 à 19 H 00.
- Les dimanches et jours fériés : 10 H 00 à 12 H 00... »

Nids de guêpes :

Les pompiers ne font plus que les destructions de nids situés dans les lieux publics ou aux écoles. Si cela concerne un particulier, le demandeur devra contacter **lui-même** une entreprise privée. (liste des entreprises disponible en mairie)

Le demandeur devra régler la totalité du montant de l'intervention à l'entreprise et demander une facture acquittée. Il pourra venir ensuite en Mairie avec la facture acquittée et un relevé d'identité bancaire.

La commune procèdera alors au remboursement d'une partie de la somme par mandat administratif, soit 25 € TTC.

Destruction des chardons :

La destruction des chardons est obligatoire sur tout le territoire de la commune et doit être faite avant le 14 juillet 2020.

Commémoration du 14 juillet :

A ce jour, aucune information préfectorale ne semble autoriser l'ouverture au public pour la cérémonie de commémoration du 14 juillet prochain.

Site Internet de la Commune :

Vous pouvez vous connecter à l'adresse ci dessous ou flasher le QR code :

<http://communesenantes.e-monsite.com/>

